



Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

- EXAMEN PROFESSIONNEL -
AVANCEMENT au GRADE de BRIGADIER de POLICE
ANNEE 2006.

Organisation de deux examens - MODALITES :

1°) Examen actuellement pratiqué, l'examen professionnel de période transitoire pour lequel les candidats qui s'inscriront pour la première fois en 2006 ne pourront participer qu'aux UV n° 2 et n° 4. Les modalités d'inscription seront communiquées ultérieurement.

2°) Nouvel examen professionnel soumis à un test de sélection ci-après détaillé.

Pour ce nouvel examen, des sessions de formation sont organisées par la DFPN. Pour accéder à cette formation, les candidats sont soumis à un test de validation des acquis professionnels.

Cette formation étant facultative, les fonctionnaires peuvent s'inscrire à cet examen sans avoir suivi la formation préalable.

Conditions de participation au test de sélection :

- Gardiens de la paix ayant accompli au 1^{er} janvier 2006 3 ans de services effectifs depuis la titularisation.

Ces tests auront lieu selon les SGAP les 3, 4, 5 ou 6 octobre 2005.

Déroulement du test :

Au moment de l'inscription, choisir une des qualifications suivantes qui peut être différente de l'activité dominante du service d'affectation :

- Paix publique ;
- Ordre public ;
- Investigation - Renseignement ;
- Migration - Frontière.

Le choix est définitif.

Ce test se présente sous forme d'un questionnaire orienté sur les connaissances professionnelles générales de base de gardien de la paix.

Inscriptions

L'inscription est commune : au test de sélection,
à la formation (facultative),
à l'examen professionnel.

Les fonctionnaires intéressés doivent établir leur demande dans les meilleurs délais, selon le modèle fourni sous couvert de la voie hiérarchique et adressé au SGAP d'affectation.

La clôture des inscriptions est fixée au :

Judi 15 septembre 2005.

AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE AU CANDIDAT
N' AYANT PAS DEPOSE SA DEMANDE AVANT LA DATE DE CLOTURE.

Mutations

Les fonctionnaires mutés après leur demande d'inscription doivent aviser leur SGAP d'origine afin qu'un transfert de dossier soit effectué auprès du nouveau SGAP d'affectation.

ACCES aux FORMATIONS QUALIFIANTES de BRIGADIER de POLICE

Répartition par SGAP / QUALIFICATION

SGAP	Paix Publique	Ordre Public	Investigation Renseignement	Migrations Frontières	Places en formation
BORDEAUX	71	106	4	6	287
LILLE	271	58	4	24	357
LYON	236	79	4	12	331
MARSEILLE	313	64	5	15	397
METZ	225	93	4	8	330
RENNES	268	72	4	4	348
PARIS	1335	256	51	12	1654
VERSAILLES	337	159	5	126	627
SERVICENTRAUX	61	4	38	31	134
F.P.P.N.	41	0	0	0	41
GUADELOUPE	6	0	1	1	8
GUYANE	7	0	0	2	9
MARTINIQUE	6	0	1	1	8
REUNION	9	0	0	1	10
T.O.M.	4	0	0	5	9
TOTAL	3290	891	121	248	4550

LIEUX de FORMATION et DUREE

Lieux des formations aux qualifications :

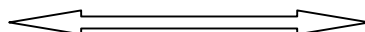
- **Paix publique** : Toutes DRRF, en fonction du nombre de places disponibles et non du ressort géographique d'affectation du candidat.
- **Ordre public** : ENP OISSEL et NIMES.
- **Investigation - Renseignement** : ENP NIMES.
- **Migration - Frontières** : ENP SENS.

Durée des sessions : 8 semaines.

Module « tronc commun » : 3 semaines + une partie du programme en travail individuel.

Module spécifique : 5 semaines.

3 sessions de janvier à octobre 2006.



BN, le 03/08/05